

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 78 Français 3.1			
Code	PEGE3B78FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Viviane DEPRETER (viviane.depreter@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Catherine GOOR (catherine.goor@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

I. (1.1.) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger un texte, avec ou sans outils, selon les modalités d'évaluation annoncées au cours. Il sera en outre capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

II. (4.1/4.4) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, notamment dans le cadre d'une recherche, en fonction de consignes données, de sélectionner et d'exposer des connaissances actuelles.

III. (5.2) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.

IV. (5.3 / 5.4) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de formuler une réflexion didactique et/ou de créer une séquence didactique. Il sera en outre capable d'établir des liens entre les différents savoirs.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGE3B78FFA Français 1

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE3B78FFA Français 1

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 1			
Code	13_PEGE3B78FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours a pour but de former les étudiants aux compétences disciplinaire et didactique liées au projet professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. (1.1.) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger un texte, avec ou sans outils, selon les modalités d'évaluation annoncées au cours. Il sera en outre capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

II. (4.1/4.4) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, notamment dans le cadre d'une recherche, en fonction de consignes données, de sélectionner et d'exposer des connaissances actuelles.

III. (5.2) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.

IV. (5.3 / 5.4) Au cours et/ou au terme de l'activité d'apprentissage et/ou de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de formuler une réflexion didactique et/ou de créer une séquence didactique. Il sera en outre capable d'établir des liens entre les différents savoirs.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Grammaire : la grammaire de texte, correction de textes d'élèves
2. Littérature de/pour la jeunesse : histoire de la littérature ; thèmes et fonctions
3. Lecture : dispositif didactique d'exploitation d'une œuvre intégrale
4. Annotations des copies
5. Le texte argumenté : approche théorique et pratique.

Démarches d'apprentissage

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, présentations orales).

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Feuilles de cours distribuées en classe, notes personnelles des étudiants, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités expliquées au cours et lors d'examens écrits et d'un examen oral en janvier. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 70 % de la cote pour Madame Lefèvre (15% TJ, 55% examen écrit et examen oral) et 30% de la cote pour Monsieur Loriau (100% examen écrit).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	15			Trv	15
Période d'évaluation	Trv + Exm	85			Trv + Exm	85

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Lors de la seconde session, les modalités d'évaluation restent inchangées (les points du TJ obtenus pour la partie de Madame Lefèvre en Q1 ne sont pas reportés, les examens des deux enseignants sont à représenter).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).